



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Pierre Moscovici  
Premier président  
Cour des Comptes  
13, rue Cambon  
75100 Paris Cedex 01

Paris, le 15 décembre 2025

Monsieur le Premier président,

Je remercie la Cour pour la qualité de son travail. Par la rigueur de son analyse et la précision de ses observations, le rapport constitue un apport déterminant pour la poursuite de la modernisation du groupe SCET. Je me réjouis que la Cour reconnaissse l'expertise de la SCET et la contribution essentielle qu'elle apporte à la Caisse des dépôts et aux collectivités territoriales, éléments qui confortent la pertinence de notre positionnement comme cabinet de conseil spécialisé au service du secteur public.

La transformation conduite ces dernières années a permis de consolider notre modèle opérationnel et d'aligner nos pratiques sur les standards du conseil : intégration progressive de nos filiales, renforcement du pilotage interne, développement d'une organisation orientée métiers, professionnalisation accrue des processus RH. Nous disposons aujourd'hui d'un socle robuste pour le développement du groupe et renforcer sa performance. Dans cette perspective, des réflexions sont engagées concernant un rapprochement avec le groupe HTC. Une telle évolution, si elle devait se concrétiser, offrirait des synergies commerciales significatives et permettrait d'atteindre la taille critique indispensable pour consolider notre compétitivité sur le marché du conseil public.

S'agissant des recommandations formulées par la Cour, plusieurs actions sont déjà en cours :

- Prévention des conflits d'intérêts (recommandation n°2) : des rappels annuels viendront sécuriser le dispositif de formation existant afin de garantir un haut niveau de conformité dans nos interactions avec la Caisse des dépôts ;
- Méthodes de calcul des refacturations (recommandation n°3) : la réorganisation juridique envisagée à l'horizon du 31 décembre 2025 (fusion) permettra de supprimer les flux inter-sociétés et d'en simplifier durablement la gestion ;

SCET

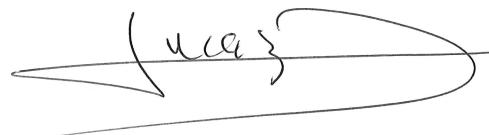
26 Rue du Chemin Vert, 75011 Paris

- Stabilisation des indicateurs financiers et suivi de la performance (recommandation n°4) : le pilotage par Business Unit sera consolidé par des tableaux de bord homogènes et stabilisés en 2025, garantissant une lecture fiable, malgré l'évolution du périmètre du groupe ;
- Sécurité des systèmes d'information et plan de continuité d'activité (recommandation n°7) : conformément aux conclusions d'un audit récent, un plan d'action est en cours et les points critiques seront résolus d'ici fin 2025.

Je tiens par ailleurs à souligner que le retour à l'équilibre financier constitue un pilier central de notre trajectoire. La SCET s'est engagée sur un redressement à court terme, fondé sur un pilotage renforcé, une optimisation de nos coûts de structure et une politique d'économies substantielles. Cet objectif est pleinement intégré à la feuille de route du groupe et mobilise l'ensemble des équipes. La Cour souligne cet impératif : nous en faisons une priorité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier président, l'expression de ma considération distinguée.

Romain Lucaleau  
Directeur général du groupe SCET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "lucaleau", enclosed within a stylized oval or swoosh graphic.